

Date de dépôt : 13 septembre 2017

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Romain de Sainte Marie, Pierre Vanek, Thomas Wenger, Isabelle Brunier, Christina Meissner, Salika Wenger, Salima Moyard, Olivier Baud, Jocelyne Haller, Pierre Gauthier, Christian Dandrès, Nicole Valiquer Grecuccio, Bertrand Buchs, Christian Zaugg, Sarah Klopmann : Stop à la fermeture d'offices de poste à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 mars 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- *la décision de la Poste de poursuivre sa politique de fermeture d'offices de poste qui menace 500 à 600 offices en Suisse;*
- *l'annonce de la Poste selon laquelle elle entend discuter de ces fermetures avec les cantons;*
- *les conséquences négatives des fermetures d'offices de poste sur le service universel, la qualité du service public, l'emploi et la protection de notre environnement,*

invite le Conseil d'Etat

- *à s'opposer fermement à toute nouvelle fermeture d'office de poste à Genève, en associant les communes genevoises concernées à ces démarches, afin d'éviter qu'elles soient mises face à des situations de fait accompli;*
- *à lier langue avec les autres cantons concernés pour examiner la possibilité d'une résistance commune au processus mis en route par la Poste.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Contexte

Les nouvelles technologies influencent les comportements de la clientèle de la Poste : la numérisation se substitue aux processus physiques et exige de nouvelles formes de distribution. Ainsi, la diminution des volumes s'accroît au niveau de l'activité clé de la Poste, tout particulièrement au guichet. Depuis l'année 2000, une baisse de 63% des courriers a été en effet constatée; le trafic des paiements a diminué de 37% et la Poste fait face à une baisse de 42% des envois de colis.

L'enjeu pour la Poste est de garantir la capacité de financement du réseau postal tout en assurant l'accès à ses services par la population. Elle doit adapter son réseau à l'évolution sociétale et technique de son environnement. Afin d'assurer cet objectif, elle envisage d'étendre et de diversifier les points d'accès tout en supprimant un certain nombre d'offices de poste traditionnels. Certains offices supprimés seront remplacés par des agences, soit des points de vente aux prestations moins complètes qu'aujourd'hui, souvent couplés à des activités commerciales privées.

Concrètement, si la Poste a décidé d'augmenter les points d'accès de 3 700 à 4 000, elle envisage de fermer 500 à 600 offices postaux en Suisse sur un total de 1 250. En contrepartie, elle augmente les agences postales de 400 à 500 unités pour atteindre un total de 1 200 à 1 300 agences. Elle envisage également d'étendre les points de service de 200 à 400, tout en maintenant les services à domicile.

La Poste s'est engagée à tout mettre en œuvre pour éviter les licenciements lors de la transformation du réseau postal et à rechercher des solutions adaptées avec les collaborateurs concernés. Elle prévoit la mise en place d'une bourse de l'emploi et de cours de perfectionnement ciblés, ainsi qu'un programme de remplacement.

Dans le cadre de ce processus de réaménagement du réseau postal, la Poste a établi un dialogue avec les différents cantons. Elle a échangé avec le canton de Genève et plus particulièrement le département de la sécurité et de l'économie (DSE), chargé, pour des raisons de compétences, du suivi avec la Poste. Ces discussions ont permis à la Poste d'acquérir une meilleure connaissance de l'évolution démographique et du tissu économique de notre région; elle a également intégré dans ses réflexions les futurs grands projets de développement urbain.

Dans le canton de Genève, la Poste a annoncé, le 21 juin 2017, qu'elle garantissait au moins jusqu'en 2020 le maintien de 35 offices postaux sur 47, soit 75% environ des offices. Le maintien de 12 offices postaux sera examiné et la création de 4 à 19 points de service supplémentaires va être étudiée.

Au plan national, la Poste a fait savoir, le 23 juin 2017, que suite au processus de restructuration, elle était en mesure de maintenir, d'ici à 2020, au moins 765 offices postaux sur 1'250, soit 60% environ des offices.

Positionnement du Conseil d'Etat

Formellement, le canton ne se positionne pas sur la fermeture ou la transformation d'un office. Conformément à l'article 34 de l'ordonnance sur la poste (OPO), la Poste consulte les autorités des communes concernées avant de fermer ou de transférer un office de poste. Elle doit s'efforcer de parvenir à un accord avec la commune et est tenue d'informer le service cantonal compétent du début des entretiens et de leur résultat. Si aucun accord n'est trouvé, les autorités des communes concernées peuvent alors saisir la Commission fédérale de la poste (PostCom).

Nonobstant les obligations légales de la Poste, le dialogue entamé avec le canton se doit d'être poursuivi et renforcé tant les enjeux socio-économiques des réformes en cours s'avèrent cruciaux pour la région. Ces rencontres ont permis une amélioration du nombre d'offices garantis jusqu'en 2020, sans pour autant éviter une réduction du réseau.

Lors des différents échanges entre le canton et la Poste, le Conseil d'Etat a constamment rappelé son attachement à un service public de qualité basé sur les principes d'universalité et d'accessibilité. En outre, le Conseil d'Etat a souligné le fait qu'un service postal efficace est une condition-cadre majeure pour l'attractivité du canton, non seulement pour la population, mais aussi pour les petites et moyennes entreprises (PME). Il a également relevé le rôle social des offices postaux.

Enfin, le Conseil d'Etat a rappelé à la Poste que le canton ne cautionnerait aucune fermeture d'un office postal qui n'ait été au préalable acceptée par la commune.

Collaboration avec les autres cantons

Dans le but de renforcer la position du canton de Genève dans les discussions avec la Poste, le Conseil d'Etat a porté le sujet du réaménagement du réseau postal à l'ordre du jour de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO). Celle-ci a auditionné les représentants de la Poste. Lors de cet échange, les cantons de

Suisse occidentale ont fait valoir que leur priorité était de maintenir le niveau actuel de qualité du service public fourni par la Poste à ses clients. Les préoccupations liées à l'accessibilité des prestations postales ont également été relevées.

La CDEP-SO a souligné son inquiétude par rapport aux emplois et la nécessité d'accompagner les personnes touchées par les restructurations. En outre, elle a rendu attentifs les représentants de la Poste à la nécessité d'assurer des conditions de travail équitables en cas de transformation de l'office postal en agence.

Les cantons membres de la CDEP-SO ont également relevé qu'ils trouvaient une réponse appropriée à leurs préoccupations dans la motion 17.3012 de la commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N). La motion vise à améliorer les critères d'accessibilité (révision des critères au niveau régional et non plus national), à appliquer les critères d'accessibilité aux services de paiement (accès à pied ou en transports publics en 20 et non en 30 minutes) et à assurer la fourniture des prestations universelles de la Poste (possibilité d'envoi des colis encombrants, envoi de masse et service de paiement dans les agences). Cette motion a été acceptée par le Conseil national par 172 voix contre 13 et 4 abstentions. Elle a été soumise à la commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-E) le 29 août 2017.

En outre, suite à l'annonce par la Poste le 23 juin 2017 de l'évolution effective du réseau postal, la CDEP-SO a pris acte des derniers engagements pris par la Poste en termes de maintien du réseau. Elle a cependant émis le souhait que la Poste respecte le processus parlementaire en cours lié à la motion 17.3012 et demande qu'elle en tienne compte.

La CDEP-SO a également enjoint la Poste à consolider son réseau au-delà de 2020 et à développer de nouvelles prestations. Elle déplore l'absence de vision stratégique présentant le futur modèle d'affaires des services postaux et de paiements. Pour la CDEP-SO, le contexte de profonde mutation constitue une opportunité à saisir pour pérenniser le réseau en développant de nouvelles prestations.

Ainsi, l'objectif du Conseil d'Etat est de suivre attentivement le développement du réseau postal pour assurer le maintien des offices postaux au-delà de 2020. Dans le cadre de la CDEP-SO, il poursuit sa collaboration avec les autres cantons romands dans le but de défendre une position commune.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP